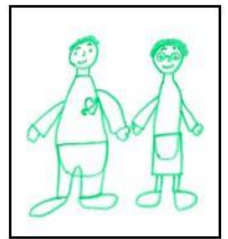
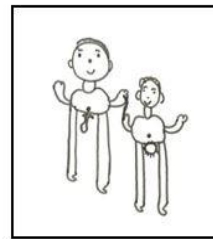
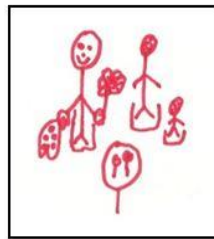
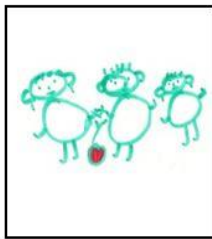


Les **SERVICES**  
de l'apem-t21 asbl  
Parcours de vie

# Charte



Vie

Relationnelle

Affective et

Sexuelle



« Les Services de l'APEM-T21 »  
« L'Envolée de l'APEM-T21 »  
« Zone-Art »





# Introduction

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées<sup>i</sup> rédige à l'Art 23 : « **Les états parties prennent des mesures efficaces et appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans tout ce qui a trait au mariage, à la famille, à la fonction parentale et aux relations personnelles sur la base de l'égalité avec les autres** »...

Les droits des personnes handicapées concernant leur « Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle » sont une base légale pour nous faire avancer sur ce vaste sujet. Mais comment conjuguer ces droits avec les devoirs, les limites organisationnelles, les interdits de la société et in fine les libertés individuelles (valeurs, idéologies) ?

C'est dans ce contexte philosophique qu'est né le projet de rédaction d'une charte « Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle » au nom de nos asbl<sup>ii</sup>. Les interpellations de personnes<sup>iii</sup> quant à leurs droits et besoins en matière de « VRAS<sup>iv</sup> », mais aussi certaines questions posées par les familles, nous<sup>v</sup> ont motivés à clarifier nos modes d'intervention dans ce domaine.

Voici quelques exemples qui ont nourri nos réflexions. Les cinq principes qui suivront sont nos balises pour tenter de répondre aux besoins énoncés. Enfin, nous distinguerons cinq thématiques comme axes de travail pour nous, professionnels.

« On est amoureux, on aimerait dormir ensemble dans un grand lit »

« Depuis mes 5 ans, j'embrasse tout le monde très fort, ce qui m'amuse c'est de « lécher » un peu la joue des gens. Tout le monde me trouvait mignon. Maintenant j'ai 14 ans et j'adore toujours le faire mais mes parents ne m'emmènent plus nulle part. Ils disent qu'ils sont gênés de moi. »

« C'est chouette que mon fils ait l'occasion d'aller à une soirée avec des copains. A son âge, c'est normal d'avoir une amoureuse, mais qui vérifiera qu'il ne se passera rien dans les toilettes ? »

Un professionnel découvre un jeune homme, perplexe, observant son entre-jambes en soupirant et se demandant que faire de ce pénis qui a changé de volume et de position. En tant qu'accompagnant, comment l'aider face à son questionnement ?

« Il m'a embrassé sur la bouche, est-ce que tu crois que je vais avoir un enfant ? »

« Vous étiez au courant, je suis quand même sa mère, j'avais le droit de savoir, non ? »

Un professionnel rend visite à un enfant en situation de handicap au sein de son école primaire. L'institutrice est en train de changer son linge au milieu des autres élèves. Faut-il réagir ?

« Un jour, j'aimerais avoir un bébé. »

« J'ai envie d'inviter mon copain mais j'ai peur qu'il veuille faire des choses que je ne veux pas. »

## **Charte « vie relationnelle, affective et sexuelle » des « Services de l'APEM-T21 »**



### **La charte, c'est quoi ?**

Les « Services de l'APEM-T21 » ont déjà écrit un code d'éthique. Dans le code d'éthique, on parle de s'écouter, se respecter et s'aider. Aujourd'hui, une charte est écrite.

La charte parle de la vie relationnelle, affective et sexuelle.

« Les Services de l'Apem-T21 », « L'envolée de l'Apem-T21 » et « Zone-art » sont partenaires de cette charte.

En 2015, 10 professionnels, 10 parents et 7 personnes avec un handicap ont écrit la charte.

La charte est un guide pour tout le monde.

La vie relationnelle, affective et sexuelle est importante.

Il faut en parler avec les enfants, les adolescents et les adultes.

Les professionnels et les parents ne savent pas toujours comment répondre aux demandes des personnes avec un handicap.

Qu'est-ce qui est autorisé, interdit ?

Il y a les droits et les devoirs.

### **Voici 3 exemples :**

Une personne avec un handicap dit : « On est amoureux, on aimerait dormir ensemble dans un grand lit ». Que faire ?

Un parent dit : « Depuis ses 5 ans, mon fils lèche la joue pour dire bonjour. Aujourd'hui il est grand et je suis gênée de sortir avec lui ». Que faire ?

Que faire ?

Un professionnel voit dans une classe un instituteur qui change le linge d'un enfant de 10 ans devant les autres élèves. Que faire ?

### **La charte, pourquoi ?**

Les personnes avec un handicap ont les mêmes droits que les personnes dites « normales ».

Par exemples : aller à l'école, voter, se marier.

Les droits des personnes avec un handicap sont écrits dans la Convention des Nations Unies.

197 pays du monde ont signé cette Convention, dont la Belgique.

*« Peut-on faire stériliser notre fille ? A qui doit-on s'adresser ? Doit-elle être d'accord ? Elle devient grande, elle a des amoureux...»*

*« Dans notre service, souvent après le dîner, deux personnes se retrouvent aux toilettes. Elles n'ont pas d'autres possibilités de s'isoler et d'être ensemble. Dans quelle mesure l'accompagnant doit-il intervenir ? »*

*« J'ai embrassé un autre garçon, mon copain l'a su, et maintenant, il ne veut plus me voir. »*

*« J'ai 30 ans, est-ce que ma copine peut avoir 13 ans ? »*

*« Je suis un garçon, j'aime les garçons, cela me fait de la peine quand on se moque de moi. »*

Pour répondre à ce type de situations, il a été décidé d'établir un document validé par les Conseils d'Administration fournissant des repères pour construire des attitudes et actions, dans une vision commune à tous au sein des trois asbl.

Les trois C.A. ont validé cette demande en septembre 2014, en souhaitant une démarche de co-construction qui croise les regards des trois partenaires : personnes, parents, professionnels (P<sup>3</sup>), et donnant le mandat aux professionnels de rédiger une charte « VRAS ».

Sous la supervision d'Alain Joret<sup>vi</sup>, trois groupes (P<sup>3</sup>) se sont réunis quatre journées en mai et juin 2015 pour aboutir à ce document<sup>vii</sup>.

La charte vise à donner des balises claires, d'abord aux professionnels dans leurs pratiques. Ce document fournit aussi des balises aux personnes et à leur famille sur la manière dont les professionnels peuvent répondre aux besoins et donner accès aux droits (VRAS) des personnes.

Cette charte est transversale à tous les services de nos asbl et, par conséquent, s'adresse tant au public de la petite enfance, qu'aux adolescents et aux adultes.

Ce document n'est pas définitif ni figé : il va évoluer avec les besoins des personnes et les diverses expériences qui vont se vivre au quotidien par tous. Il fera l'objet d'une réadaptation au fil du temps et des situations. Chaque service s'appropriera les balises figurant dans cette charte pour les faire vivre en fonction de ses objectifs, son fonctionnement et son public.



## **La charte, avec 5 valeurs importantes.**

Ce sont 5 règles à respecter aux « Services de l'APEM-T21 ».

Pour chaque principe, les parents et les professionnels s'engagent à aider les personnes.

### **1. Recevoir des informations et apprendre**

Les personnes ont le droit d'avoir des explications sur les émotions, les relations avec les autres, et la sexualité.

Les personnes ont besoin d'avoir un endroit et quelqu'un pour parler, seul ou en groupe, de ces différents thèmes.

### **2. Se respecter les uns les autres et être d'accord**

Les personnes ont le droit de choisir et d'essayer des choses.

C'est important de demander l'accord de l'autre avant d'agir.

De cette manière, on respecte l'autre.

On ne peut pas obliger quelqu'un.

Chacun peut dire non.

### **3. Etre responsable**

Les personnes ont le droit de choisir ce qui est bien pour elles.

Etre responsable, c'est prendre des décisions et respecter les limites.

Les personnes ont besoin de gérer leur vie avec le handicap.

C'est important de se faire confiance.

### **4. L'intimité**

Les personnes ont le droit d'avoir un espace pour elles : pour se laver, dormir, parler, être avec ses amis, être en couple.

L'intimité c'est aussi ne pas montrer toutes les parties de son corps aux autres.

### **5. La vie privée**

Les personnes ont le droit d'avoir une vie privée.

Il ne faut pas tout dire sur sa vie affective, relationnelle et sexuelle.

Chacun peut avoir des secrets.

Les personnes donnent leur accord pour parler d'elles aux parents.

La charte va encore évoluer.

# Principes fondateurs guidant nos pratiques

La présente charte s'appuie directement sur :

- les différentes déclarations, ratifiées par la Belgique, relatives aux droits de l'homme<sup>viii</sup>, aux droits de l'enfant<sup>ix</sup> et aux droits de la personne handicapée<sup>x</sup>,
- les recommandations de la « Charte pour Agir »<sup>xi</sup> de l'AWIPH (2000),
- le code d'éthique des « Services de l'APEM-T21 » asbl<sup>xii</sup>.

Cinq grands principes<sup>xiii</sup> guident nos pratiques d'accompagnement, quel que soit le profil de compétences des personnes :

## 1) L'accès à l'information et à l'éducation :

**La personne a le droit de recevoir l'information lui permettant d'exercer ses droits et ses devoirs en matière de « VRAS » et d'être épanouie sur ce plan.**

En dialogue avec la famille et en partenariat avec des ressources extérieures<sup>xiv</sup>, nous veillerons, dans une perspective de prévention, à nous mettre à l'écoute de la personne et à lui donner toute explication utile d'une manière adaptée et compréhensible.

## 2) Le respect et le consentement :

**Toute personne doit être respectée dans ses choix et ses actes. Toute relation (amicale, amoureuse, sexuelle) implique l'égalité et le consentement de chacun des partenaires concernés.**

En dialogue avec le milieu familial, nous accompagnerons les personnes dans l'apprentissage de ce principe, dans une approche respectueuse des valeurs et de la culture de chacun.

## 3) La responsabilité :

**Toute personne doit pouvoir, dans la mesure de ses capacités, prendre conscience et assumer les conséquences de ses choix et de ses actes.**

**Notre responsabilité et celle des familles sont également engagées : comment laisser la personne gérer sa liberté, comment apprécier la nécessité de la « protéger » ?**

Nous avons le devoir d'accompagner la personne sur le plan de la « VRAS », selon sa demande, et au besoin d'être son porte-parole.

Avec l'accord de la personne adulte, la famille sera un partenaire dans la construction de réponses aux besoins de la personne.

## 4) L'intimité :

**Toute personne a le droit de disposer d'une vie privée. L'intimité est indispensable pour celle-ci : intimité du corps, des sentiments, des pensées, des relations sociales, de la sexualité.**

Nous nous engageons à respecter l'intimité de la personne et inviterons la famille et les personnes qui l'entourent à faire de même.

## 5) La confidentialité :

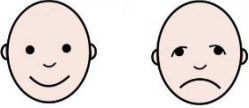


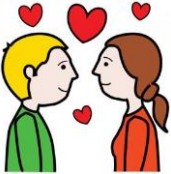


**La personne a le droit à la confidentialité sur les informations qui la concernent.**

Avec l'accord de la personne adulte et si l'implication de la famille s'avère nécessaire, certaines informations concernant sa vie affective et sexuelle pourraient toutefois être partagées entre des professionnels et son entourage familial, dans la perspective de construire des réponses cohérentes appropriées aux besoins exprimés.

Dans le cas où la capacité de jugement de la personne est mise en doute, nous ferons référence à notre hiérarchie.



## La charte, avec 6 thèmes importants.

 <p>Mes émotions</p>	<p>Je ressens de la joie, de la tristesse, de la colère ou de la peur, ce sont des émotions. J'apprends à parler de ma vie affective. J'apprends à me connaître, mes qualités, mes défauts.</p>
 <p>Mes relations</p>	<p>J'ai des relations avec ma famille, mes copains, mes amis, des professionnels,...</p> <p>Je suis très proche de certains. Pour dire bonjour, je donne un bisou sur la joue ou je serre la main. Cela dépend.</p>
 <p>Mon corps</p>	<p>Mon corps est mon corps, il m'appartient. J'apprends comment il fonctionne et comment en prendre soin. Le corps du garçon est différent du corps de la fille.</p>
 <p>Ma vie amoureuse</p>	<p>Je peux avoir un amoureux /une amoureuse. Je peux être attiré par les filles ou les garçons. J'ai envie de sortir au cinéma avec mon copain le weekend. J'ai envie de vivre avec ma copine.</p>
 <p>Ma sexualité</p>	<p>J'ai le droit de vivre ma sexualité à ma façon. Il y a la sexualité tout seul ou à deux. Les comportements sexuels se passent dans l'intimité. Les deux personnes doivent être d'accord. Je dois me protéger contre les maladies sexuellement transmissibles.</p>
 <p>Etre parents</p>	<p>J'ai le droit de ressentir le désir d'avoir un enfant. Je sais que c'est difficile d'être parent. Je ne sais pas si « je peux » avec mon handicap. J'utilise un moyen de contraception (pilule, préservatif, implant) pour ne pas avoir de bébé. Je peux aussi me faire stériliser. Je souhaite choisir ce qui est le mieux pour moi.</p>



# Application des principes par thématique

## Affectivité et relations sociales

**Tout être humain dès sa naissance est un être sexué (fille ou garçon), relationnel et social. Le premier lieu de socialisation est sa famille.**

La personne et sa famille ont droit à l'accompagnement dès le plus jeune âge et tout au long de la vie de la personne, sur les thèmes suivants :

- construction identitaire : mieux se connaître, vivre avec sa différence,
- gestion et expression des émotions,
- relations sociales : enrichissement du réseau social, comportements adaptés.

## Le corps

**Tout être humain dispose librement de son corps qui lui appartient.**

La personne doit être impliquée dans toute action qui concerne son corps.

La personne a le droit d'expérimenter et vivre les sensations de son corps dans le respect de sa personne et des autres.

La personne et sa famille ont droit à une information via un réseau interne ou via des partenaires extérieurs sur :

- la description et le fonctionnement du corps,
- la santé,
- l'hygiène,
- le respect de l'intimité.

## La relation amoureuse

**Tout être humain a le droit de découvrir et d'expérimenter la relation amoureuse quelle que soit son orientation sexuelle<sup>xv</sup>.**

La personne sera accompagnée dans ses demandes et ses besoins pour trouver des réponses adaptées et compatibles avec le fonctionnement des différents lieux de vie fréquentés.

Nous serons attentifs à ne pas projeter notre propre vision de la vie amoureuse et veillerons à être des interlocuteurs neutres et bienveillants.

## La sexualité

**Tout être humain a une sexualité : elle se développe de façon personnelle. Chacun a le droit de vivre sa sexualité dans le respect de la loi.**

La personne aura accès à une information afin qu'elle puisse exprimer sa sexualité et s'épanouir dans le respect de sa personne et des autres (auto-érotisme, consentement mutuel, protections contre les infections sexuellement transmissibles, contraceptions, ...).

Nous chercherons avec la personne les moyens de répondre à ses besoins et désirs exprimés via des outils adaptés et/ou via des partenaires extérieurs.

## La parentalité

**Tout être humain a le droit de ressentir et d'exprimer un désir et/ou besoin de parentalité.**

A la demande de la personne, nous nous engageons à écouter son désir d'enfant et à le réfléchir avec elle et sa famille si la personne le souhaite, en tenant compte des responsabilités que ce projet entraîne : droits de l'enfant à naître, bien-être de l'enfant, sécurité, santé,...

Avec l'accord de la personne adulte, nous consulterons sa famille dans la construction de réponses à ses besoins.

**Pour ces 5 thématiques, nous veillerons à la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exercice de ces droits, devoirs et obligations.**

## Conclusion

A quoi sert la charte « Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle » ?

La charte énonce les droits et obligations des personnes en situation de handicap.

La charte clarifie le rôle des professionnels et, par la même occasion, donne des repères clairs aux personnes et aux familles.

La charte engage les professionnels dans la mise en place de moyens, d'attitudes et d'actions concernant la « VRAS » des personnes qu'ils accompagnent.

Annexe 1 : Remerciements et listes des personnes ayant participé à l'écriture (trois groupes, P<sup>3</sup>)

Annexe 2 : Réseau « VRAS »

## ANNEXE 1 - Remerciements

Merci aux présidents des trois Conseils d'Administration (« Les Services de l'APEM-T21 », « L'Envolée de l'APEM-T21 », « Zone-Art » d'avoir soutenu et validé ce projet d'écriture d'une charte « VRAS » en P<sup>3</sup>, Michel Docquier, Paul Halleux et Paul Dethier, ainsi qu'aux administrateurs pour leur écoute attentive et leurs questions, particulièrement le 24 septembre 2014.

Merci à Richard Bonjean, directeur général des « Services de l'APEM-T21 » asbl, d'avoir confié à ses équipes ce travail d'écriture, et d'avoir posé les jalons pour qu'une dynamique de réflexion en P<sup>3</sup> soit possible.

Un merci chaleureux au groupe de personnes qui ont participé à la mise en œuvre de cette charte « VRAS », et plus particulièrement à Frédéric d'Affnay, Johnny Huynen, Cindy Lejeune, Catherine Martin, Dorian Stassen, Dario Tamma et Manon Thonnard. Merci pour leurs dessins placés en page de garde de ce document.

Un tout grand merci également aux parents qui ont participé aux réunions de mise en œuvre de la charte « VRAS », et plus particulièrement à Monique Bastin, Geneviève Bastin, Jean-Marc Compère, Montserrat Garcia, Françoise Gerard, Alice Lange, Viviane Leballue, Fabienne Leruth, Claudine Stassen, Guy Stassen.

Merci à tous les professionnels qui ont participé de près à la rédaction de cette charte, et plus particulièrement à Jacques Beckers, Pierre Bellefontaine, Laurence Chevigné, Françoise Defraiteur, Isabelle Dethier, Isabelle Di Martino, Nicolas Gauder, Cindy Geerts, Anthony Guilmain, Marie Jaspard, Isabelle Lejeune, Valérie Loward, Pascale Mackels, Jean-Marc Magain, Carole Mannens, Charlotte Nuzzo, Marjorie Ivens et Gaëlle Liégeois pour le facile à comprendre.

Enfin, merci à Alain Joret qui a supervisé notre travail durant 4 journées, pour ses conseils et ses analyses toujours constructifs et favorisant l'échange et l'écoute entre les participants.

## ANNEXE 2 – Réseau « VRAS »

### Les centres de planning familial (3 à Verviers) :

Consultations psychologiques, gynécologiques, juridiques, informations sur la VRAS, etc.

1) Centre de planning familial de Verviers (FPS)

Rue Saucy 14, 4800 Verviers, 087/316238, [planningfamilialfps.verviers@mutsoc.be](mailto:planningfamilialfps.verviers@mutsoc.be)

2) Famille heureuse (FLCPF)

Rue des Raines 111, 4800 Verviers, 087/351373

3) Infor-couple (FCPC)

Rue Laoureux 52, 4800 Verviers, 087/350444

---

### Le Service de Santé Mentale de Verviers : <http://ssmverviers.be/>

Rue de Dinant 20, 4800, Verviers, 087/221645 = accueil, orientation vers consultations généralistes

Rue de Dinant 18, 4800 Verviers, 087/223878 = équipe de santé spécialisée pour ACIS (auteurs d'infraction à caractère sexuel), Elisabeth LOPEZ, criminologue, Jean-Philippe CORNET, psychologue.

Rue de Dinant 11, 4800 Verviers, 087/ 774510 = SAPI = service d'aide pour enfants avec difficultés intellectuelles, Julie LANGOHR, psychologue, Françoise FETTWEIS, logopède, Caroline PETIT, assistante sociale.

---

### Centre familial d'éducation :

Service de Santé Mentale : Consultations psychologiques, médicales et sociales pour enfants-ados-adultes-couples-familles. Rue des déportés 30, 4800 Verviers, 087/221392, [cfe.ssm@skynet.be](mailto:cfe.ssm@skynet.be)

---

### Mouvement personne d'abord (MPDA) :

Rue des Minières 8, 4800 Verviers, [personne.dabord@skynet.be](mailto:personne.dabord@skynet.be) Danielle Tychon, 0495/517446

Réunion le vendredi soir pour les personnes adultes avec déficience intellectuelle. 087/225055

---

### AVIQ – L'Agence pour une Vie de Qualité : <https://www.aviq.be/handicap/>

« Une Charte pour Agir : Vie affective et sexuelle des personnes handicapées », PDF à télécharger sur [https://www.awiph.be/AWIPH/projets\\_nationaux/charte\\_vie\\_affective/charte+vie+affective.html](https://www.awiph.be/AWIPH/projets_nationaux/charte_vie_affective/charte+vie+affective.html)

---

### ASPH, Espace Différences, Solidaris Liège : [www.solidaris-liege.be/associations](http://www.solidaris-liege.be/associations)

Stages pour les jeunes avec handicap sur la VRAS, Groupe de parole pour les familles, Cycles de conférences-débats pour les professionnels et les parents.

Rue Douffet 36 4020 Liège, Christel LUC, coordinatrice, 04/3416340, [infohandicap.liege@solidaris.be](mailto:infohandicap.liege@solidaris.be)

Brochure téléchargeable « Affectivité, sexualité et handicap en institution » (version facile à lire) : <http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/LivresBrochuresActesColloques/Brochures/Pages/VAS.aspx>

---

Inclusion-asbl : [www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be)

Formations pour les personnes, les parents et les professionnels sur le thème de la VRAS.

Centre de documentation à Heusy, recherche en ligne, 087/268005, [rba@inclusion-asbl.be](mailto:rba@inclusion-asbl.be)

---

Centre Verviétois de Promotion de la Santé (CVPS) : <http://www.cvps-verviers.net/>

Centre de documentation (outils VRAS) et de soutien aux projets (formations VRAS), bus sexetera

Rue de la Station 9, 4800 Verviers, 087/351503, [anicee.tillieux@cvps.be](mailto:anicee.tillieux@cvps.be)

---

Centre de ressources « Handicaps et Sexualités » : <http://www.handicap-et-sante.be/>

Ce centre a pour objectif de promouvoir la santé affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap. Il propose un centre de documentation.

Rue de la Tour 7, 5000 Namur, 081/840247, [info@handicaps-sexualites.be](mailto:info@handicaps-sexualites.be),

---

Centre de ressource « Sexualités et Handicaps » de la FLCPF (fédération laïque des centres de planning familial)

<http://www.planningfamilial.net/index.php/sexualites-handicaps/centre-de-ressources>

Il s'agit d'un service de documentation (CEDIF), d'information, d'échange autour de la thématique de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Rue de la Tulipe 34, 1050 Bruxelles, 02/5056063

---

Aditi : <http://aditivzw.be/fr/>

Aditi est un centre de conseils, d'informations et de soutien en ce qui concerne la sexualité des personnes en situation de handicap et leur réseau. Il propose, entre autres choses (formations, etc.), la mise en lien avec un assistant sexuel.

Pascale Van Ransbeeck, coordinatrice francophone (Bruxelles et Wallonie), 0498/805870, [pascale@aditivzw.be](mailto:pascale@aditivzw.be)

xvi

---

<sup>i</sup> L'Assemblée générale des Nations unies a voté à l'unanimité le 13 décembre 2006 à New-York la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Belgique a signé cette Convention le 30 mars 2007 et ratifié celle-ci le 2 juillet 2009 (entrée en vigueur au niveau national le 1<sup>er</sup> août 2009). Cette Convention insiste sur deux principes clés. Tout d'abord, le handicap doit être perçu à présent comme une situation résultant de l'interaction avec l'environnement (changement de paradigme par rapport à la vision des incapacités et déficiences), d'autre part, il est désormais acquis que les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que les autres citoyens.

<sup>ii</sup> Les trois asbl signataires de cette charte sont « Les Services de l'APEM-T21 », « Zone-Art » et « L'Envolée de l'APEM-T21 ».

<sup>iii</sup> Chaque fois que nous écrivons « personne », le lecteur doit comprendre qu'il s'agit de la personne en situation de handicap bénéficiaire d'un des services de nos asbl. Cette personne peut être autant un enfant, qu'un adolescent, qu'un adulte.

<sup>iv</sup> Nous utiliserons les lettres « VRAS » pour résumer « Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle » dans le reste du document.

<sup>v</sup> L'utilisation du « nous » se veut représentatif de l'ensemble des professionnels des trois asbl nommées ci-dessus.

<sup>vi</sup> Alain Joret est psychologue indépendant. Il est formateur et superviseur sur entre autre la thématique de la « Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle » dans le secteur du handicap. Après trois journées de formation avec lui en avril 2014, les professionnels des services pour adultes des « Services de l'APEM-T21 » ont conseillé sa supervision pour le processus de rédaction d'une charte aux C.A. des trois asbl.

<sup>vii</sup> La composition de ces groupes est détaillée en annexe. Il s'agit d'un groupe de 7 personnes, d'un groupe de 10 parents et d'un groupe de 18 professionnels. Alain Joret a rencontré les groupes séparément, mais a également proposé des moments pour croiser les regards.

<sup>viii</sup> La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée le 10 décembre 1948 à Paris par les 58 Etats membres constituant alors l'Assemblée générale des Nations unies. <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

<sup>ix</sup> La Convention relative aux droits de l'enfant (ou convention internationale des droits de l'enfant) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989. <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>

<sup>x</sup> Cf le point « i » ci-dessus, ainsi que les références du texte intégral : <http://www.un.org/french/disabilities>

<sup>xi</sup> Cette charte est téléchargeable sur le site internet de l'AWIPH : [https://www.awiph.be/AWIPH/projets\\_nationaux/charte\\_vie\\_affective/charte+vie+affective.html](https://www.awiph.be/AWIPH/projets_nationaux/charte_vie_affective/charte+vie+affective.html). Ces 7 recommandations se trouvent en page 6, et énoncent entre autres, la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne handicapée, l'inclusion de la dimension « VRAS » dans l'élaboration du projet individuel de la personne ainsi que dans le projet pédagogique plus global des services spécialisés.

<sup>xii</sup> Le code d'éthique, entré en vigueur en 2012, énonce cinq grandes valeurs pour l'accompagnement des personnes et de leurs parents ou représentants légaux : l'écoute de la personne et des parents ; la communication et le dialogue ; le respect et la reconnaissance de leur dignité ; l'intégration et la participation sociale ; la solidarité.

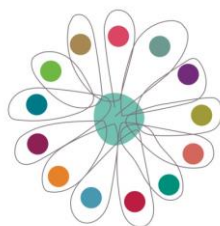
<sup>xiii</sup> Nous nous sommes inspirés des sept « valeurs sexuelles de base » de Michel Lemay pour rédiger ce chapitre (DUPRAS et LEMAY, 1981).

<sup>xiv</sup> Une liste non-exhaustive de partenaires extérieurs à nos asbl concernant la « VRAS » est annexée à ce document.

<sup>xv</sup> L'identité sexuelle (ou orientation sexuelle) concerne le choix d'objet sexuel : hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, asexualité. Il s'agit de la relation, de la conjonction des sexes qui est envisagée par la personne. CHILAND C. (2010), in « Handicap, identité sexuée et vie sexuelle, Erès.

---

NOTES PERSONNELLES :



les **SERVICES**  
de l'apem-t21<sup>asbl</sup>  
Parcours de vie

**Siège social :**

Rue Victor Close, 41

4800 Verviers

Tél. : 087/22.33.55

services@apemt21.org

www.apemt21.org

Facebook.com/ServicesdelApemT21

N° compte : Belfius : BE75 77 85 9692 7951

Nous soutenir : ING : BE85 3631 4292 6101



Wallonie

**AViQ**

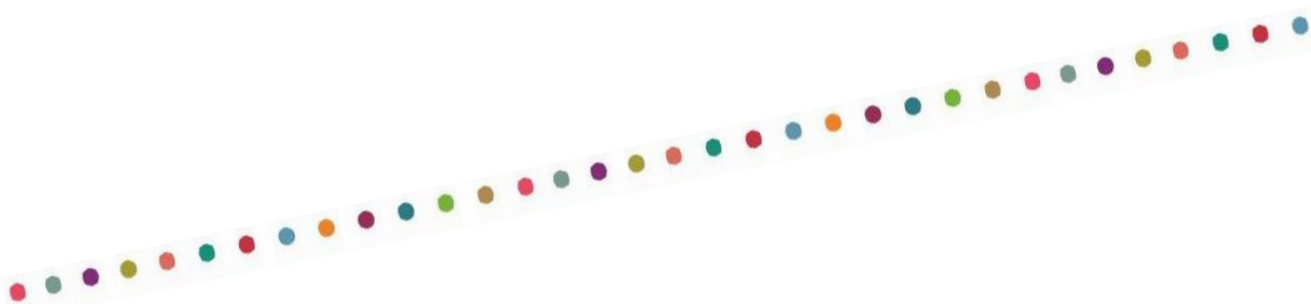
Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



UNION EUROPÉENNE  
Fonds social européen

Avec le soutien de :



Date d'entrée en vigueur : septembre 2016

Pictogrammes : <http://arasaac.org>